

Article de Debroise et Eon sur la taxe carbone: pas d'accord!

Voici résumées les raisons principales pour lesquelles je ne suis pas d'accord avec les positions de Jean-Noël Debroise et Philippe Eon sur la taxe carbone. On peut reprocher beaucoup de choses à Ségolène Royal, notamment toute la pagaille politique qu'elle a mise ces dernières semaines, mais je trouve sa position sur la taxe carbone cohérente. En effet...

1) Jean-Noël et Philippe font comme si un consensus scientifique régnait quant à la relation entre réchauffement climatique et CO₂. Or, contrairement à ce qu'on croit, c'est loin d'être le cas dans la communauté des climatologues elle-même, cf. http://www.dailymotion.com/video/x33184_marcel-leroux-climatologue-non-peop_tech. On met donc en place une taxe qui est en plus très compliquée (voir fonctionnement plus bas, point 3), alors qu'on ne sait pas si son but lui-même, réduire le CO₂, aura un effet certain sur le réchauffement ou pas.

2) On oublie une fois de plus le "paradoxe de Gerondeau" du nom de celui qui l'a formulé le premier, Christian Gerondeau : tout le CO₂ contenu dans toutes les réserves d'hydrocarbures de la planète finira par être libéré dans l'atmosphère quand toutes ces mêmes réserves auront été épuisées. C'est donc seulement une question de temps. Une taxe carbone ne pourrait que retarder les émissions de CO₂ et non les stopper et encore... à condition qu'elle soit mondiale. Si elle n'est pas mondiale, elle permettra seulement à ceux qui ne la mettront pas en place de consommer plus d'hydrocarbures et justement les hydrocarbures que les pays taxés ne consommeront pas. Donc, même si le lien entre réchauffement et CO₂ était avéré (ce qu'il n'est même pas!), cette taxe carbone ne stopperait pas le réchauffement. Quel est alors son intérêt?

3) Cette taxe est horriblement compliquée à mettre en place et va donc générer des frais administratifs qui obéreront une partie de ses recettes.

Qu'on en juge plutôt : comme M. Sarkozy a promis que la taxe serait incitative, elle ouvre droit à un crédit d'impôts de 46 € par adulte dans une zone desservie par les transports en commun, 61 € par adulte dans une zone non desservie par les transports en commun et 10 € par personne à charge du ménage (enfants ...).

Qui va donc décider ce qu'est une "zone desservie par un transport en commun" ou pas et à partir de quand une zone l'est vraiment ? Le bus de la Régie Départementale des Transports Landais (RDTL) passait deux fois par semaine dans le village de ma grand-mère. Etait-ce une "zone desservie par un transport en commun" ? C'est un fonctionnaire qui va devoir le décider pour toutes les agglomérations de France! Il est sûr d'avoir du boulot et de se faire plein d'amis chez les maires de petites communes.

Mais, au fait, comment sont calculés ces 46, 61 et 10€ du crédit d'impôts? Ils le sont (par un autre fonctionnaire bien occupé!) sur la base de 17€ la tonne de CO₂ et en tenant compte des dépenses moyennes de déplacement des personnes dans la zone donnée. Mais, évidemment, les dépenses réelles des individus peuvent être très éloignées de cette moyenne. C'est là que le crédit est incitatif : si je suis largement en-dessous de la moyenne dans une zone donnée, je gagne de l'argent au moment où je paie mes impôts. J'ai donc intérêt à prendre les transports en commun ou à m'acheter un véhicule peu polluant. J'y suis incité.

Comment alors Jean-Noël et Philippe peuvent-ils attaquer Mme Royal en l'accusant de considérer les citoyens comme des calculateurs économiques et non comme de "vrais citoyens", alors que le mécanisme de la taxe carbone qu'ils défendent par ailleurs s'appuie justement sur le fait que les gens seront incités à moins polluer par le résultat d'un calcul économique? Ils reprochent à Royal d'être incohérente, mais leur critique de Mme Royal l'est aussi.

4) Je n'insisterai pas beaucoup sur le fait que, comme le crédit d'impôts est calculé à partir d'une moyenne nationale, les frais réels moyens dans une zone donnée, par exemple une zone de

montagne non desservie en transports en commun, peuvent être très au-dessus de la moyenne nationale des zones non desservies, à cause de la qualité de la voirie notamment, de la nécessité d'avoir un 4X4 ou du prix supérieur de l'essence dans les zones très isolées. Où est l'égalité devant l'impôt, principe constitutionnel?

5) Emportés par leur élan, Jean-Noël et Philippe finissent par dire des choses très contestables! Je cite : "Il s'agit à vrai dire uniquement du choix de payer ou de ne pas payer". Or quel choix un ouvrier qui habite en très lointaine banlieue parisienne parce que les prix de l'immobilier l'obligent à habiter loin de son lieu de travail et qui conduit une vieille voiture très polluante parce qu'il n'a pas l'argent pour s'en payer une neuve, quel choix ce citoyen a-t-il de "payer ou ne pas payer"? Les gens aisés qui habitent en centre-ville une maison Haute Qualité Environnementale et ont une Prius, ont le choix, eux. Mais pas les petites gens.

Jean-Noël et Philippe sont en plus très injustes car quand Mme Royal parle de "punition" à propos de cette taxe, c'est exactement le même raisonnement que moi qu'elle a en tête et non un poujadisme anti-fiscal qui n'est pas vraiment la spécialité de la gauche française.

6) L'article se clôt sur un procès d'intention où Mme Royal est accusée de vouloir utiliser l'État pour pousser les gens à consommer donc de les rendre dépendants de la consommation alors que la "vraie liberté" serait pour eux d'être libres de consommer ou pas. Or je repose la question : quelle liberté un banlieusard a-t-il de ne pas consommer de la voiture et du pétrole?

Il me semble donc au total que la position de Mme Royal est cohérente : l'écologie sera socialement juste ou elle ne sera pas. Et je trouve que, quitte à critiquer la Présidente de région, autant la critiquer sur les sujets où elle a vraiment tort.

Fabrice Descamps